

ECHOS du Conseil Municipal du 12 avril 2013
de Mollans- sur- Ouvèze
par les élus de « Mollans Autrement ».

1 - Comptes administratifs 2012 :

C'est le compte rendu comptable et financier de gestion communale (c'est-à-dire de la façon dont le maire a géré le budget voté par le Conseil Municipal (le maire ne peut donc pas prendre part aux votes du Conseil)).

C'est un document définitif, une photographie de l'exercice passé (année 2012). Il y a lieu de distinguer les investissements d'une part, le fonctionnement d'autre part.

COMMUNE : RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	754 010,70
RECETTES	991 147,03
RESULTAT 2012	+237 136,33
RESULTAT REPORTÉ 2011	+257 054,97
RESULTAT GLOBAL 2012	+494 191,30

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	263 717,20
RECETTES	245 084,05
RESULTAT 2011	- 18 633,15
RESULTAT GLOBAL 2012 (Sans les restes à réaliser)	-137 418,18
RESULTAT GLOBAL 2012 (Avec les restes à réaliser)	-179 461,33

Résultats définitifs : Fonctionnement-Investissements =+314 729,97 excédent

*En 2011 les dépenses d'investissement s'élevaient à 656 447,21
Les recettes à 628 339,16
Les dépenses de fonctionnement s'élevaient à 682 792 ,25
La recette à 950 988,63*

*Les 6 élus de Mollans autrement ont voté **CONTRE** l'approbation du Compte administratif, car nous tenions à affirmer notre opposition à la gestion autoritaire du maire et à certaines de ses orientations budgétaires.*

La majorité municipale (le maire ne pouvant prendre part au vote) étant réduite à 6 conseillers, le Compte Administratif de la Commune a été rejeté, en l'absence de majorité.

EAU ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2012

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	155 719,55
RECETTES	1 604 235,00
RESULTAT 2012	+1 448 515,00*
RESULTAT REPORTE 2011	+ 197 248,18
RESULTAT GLOBAL 2011 (Sans les restes à réaliser)	+1 645 763,63
RESTE A REALISER DEPENSES	= 2 800 355
RESTE A REALISER RECETTES	= 1 741 288
RESULTAT GLOBAL 2011 (Avec les restes à réaliser)	- 95 524,37

* DONT un emprunt de 1.000. 000 € pour la station d'épuration et un prêt relais (2ans) de 400 000€.

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES	252 459,29
RECETTES	262 600,45
RESULTAT 2012	10 141,16
RESULTAT REPORTE 2011	+ 64 563,39
RESULTAT GLOBAL 2012	+ 74 704,55

RESULTAT DEFINITIFS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 (Fonctionnement-INVESTISSEMENTS) -20 819,82 € (Déficit).

Les 6 élus de « Mollans Autrement » ont voté « contre », les 6 élus de la majorité « pour »,

Le Compte administratif Eau Assainissement a été rejeté en l'absence de majorité.

2/ BUDGETS PREVISIONNELS 2013.

Des rectifications de comptes étant intervenues en cours de réunion, les chiffres que nous communiquons ne sont pas définitifs, mais l'équilibre général du budget ne devrait pas subir de notables modifications.

A - COMMUNE :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES (avec les restes à réaliser) 1 013 676,81 €

Comprenant notamment :

pour la maison médicale 450 000 €

Travaux de voirie 90 000 €

La réparation des cloches de l'église 10 000 € (pour laquelle la commune a reçu une subvention du département)

Acquisition immobilière 40 000 €

Point collecte ordures ménagères 5 000 € (Monsieur Reynaud a assuré le conseil que le problème des poubelles face au monument aux morts serait réglé)

NB. -*nous sommes constamment intervenus à ce sujet depuis cinq ans !!!.*

RECETTES 1 013 676,81 €

COMPRENANT NOTAMMENT

Un autofinancement de 477 638,05 €

Des Subventions 44 084,00 €

Une cession immobilière 35 000,00€

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES 1 297 534,37 €

Dont /

Charges à caractère général 205 596,97

Honoraires (notaires, avocat...) 52 096,38

Personnel 300 000,00

A ce sujet nous avons relevé une augmentation des charges de personnel non titulaire (sur un an qui serait due à des remplacements de personnel titulaire durant la saison estivale, et à l'embauche du préposé de l'antenne postale et de l'animateur informatique (41%).

Indemnités des élus (de la majorité) 43 000

Subventions aux associations 30 000

Intérêts des prêts 9 000

RECETTES 1 297 534,37

Dont/

Excédent antérieur reporté 314 729,97

Vente de produits (cantine, concessions funéraires etc. 118 500,00

Recettes fiscale (impôts communaux) 535 000

Dotations de l'Etat 192 000

Dotation de Solidarité Rurale 70 000

Produit exceptionnel cession immobilière 30 000

Le BUDGET 2013 a été adopté par la majorité 7 voix pour.

Ce budget, comme les précédents, a été élaboré sans concertation.

B - EAU ASSAINISSEMENT ;

SECTION INVESTISSEMENTS

DEPENSES 3 080 781,18

DONT/

Rénovation réseau d'eau 135 000

Emprunts et Dettes 41 411

Achat d'un véhicule 15 000

Station d'épuration (de l'ordre de.) 2 700 000

RECETTES	3 080 781,18
DONT /	
Excédents antérieurs reporté <i>d'emprunt)</i>	1 645 763,63 (<i>comprenant 1 400 000</i>
Réserves	74 704,55
Subvention pour la station d'épuration	1 059 067,00
Autre subventions	208 580

Selon Monsieur le Maire les subventions pour la station d'épuration devrait représenter environ 60% du total des dépenses.

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	290 419
DONT	
Impôts et taxes	40 000
Personnel	55 000
Charges financières (intérêts sur la dette)	43 965
Pertes sur créances (4 années)	1 900
RECETTES 290 419	
DONT/	
Vente de produits (eau)	179 000
Branchements	5 000
Taxes	23 000
Redevance assainissement	75 000

Le BUDGET de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT a été approuvé par la majorité 7 voix « pour ».

C - BUDGET CCAS 2013 RECETTES/DEPENSES

S'élève à 6 870, 65

Il a été approuvé à l'unanimité.

3 /SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

Le montant total s'élève à 30 000€

La liste demeure inchangée, les montants de chaque association sont quasi identiques à 2012, une nouvelle association se substituant à l'ancien comité des fêtes.

4/Création du poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles (ATSEM) et création du poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe pour l'agence postale communale.

Ces créations qui concernent l'école et l'agence postale communale ont été approuvées à l'unanimité

5/ Validation de l'appel d'offres pour la maison médicale

Reporté, l'appel d'offre n'étant pas terminée.

6/ Achat de terrain pour le traitement tertiaire de la station d'épuration

Le 17 septembre 2012 Monsieur le Maire a fait acquérir par le Conseil Municipal des terrains, (jouxtant le terrain dont il a fait donation à la commune) d'un contenu de 13 000 m² environ, lui appartenant.

(Vous reporter à ce sujet aux ECHOS du 17/09/12)

Ces terrains avaient été acquis par M. Y. ROUX (Maire), en sa qualité d'exploitant agricole, auprès de la SAFER, pour son compte personnel. La SAFER a exigé la cession de ces terrains à son profit et revend ceux-ci à la commune aux même prix de vente^o que M.Y.ROUX ; s'y ajoutent cependant de nouveaux frais. (°N d R : de vente ou d'achat ?)

Cette « revente » a été approuvée par la majorité du Conseil (7 voix pour) aux conditions fixées par la SAFER.

7/ Lancement de la révision générale du PLU suite à son invalidation.

Précisions :

A la requête de trois de nos concitoyens,

Le tribunal administratif de Grenoble le 1^{er} mars 2013 a annulé le PLU de MOLLANS s'appuyant notamment sur le fait que lors de sa délibération du 11 octobre 2002 :

- *le conseil municipal de l'époque (sans opposition) a décidé de prescrire la révision du document d'urbanisme sur l'ensemble du territoire de la commune*
- *que cette délibération indique que « le document d'urbanisme révisé », désormais intitulé « plan local d'urbanisme », permettra de mieux organiser l'utilisation des espaces, de maîtriser l'urbanisation et de préserver le patrimoine bâti et naturel de la commune »*
- *Le Tribunal conclu :*
- ***ni cette mention d'ordre général, ni aucune pièce du dossier, ne permettent d'établir que le Conseil municipal (de l'époque) AURAIT DELIBERE, au moins dans leurs grandes lignes, sur les OBJECTIFS poursuivis par la révision du document d'urbanisme***
- ***que, par suite, la délibération du 19 novembre 2010 (nous avions voté contre) est entachée d'illégalité.***

Plusieurs autres motifs invoqués par le tribunal administratifs motivent le jugement immédiatement exécutable.

La commune est condamné à 4 000 € au profit des requérants.

Problème de forme ou de fonds, car il s'agit bien des OBJECTIFS ?

Le Conseil Municipal en a débattu sans arrêter de décision (Monsieur le Maire dispose d'une délégation de pouvoirs à ce sujet, à sa demande, depuis le début de la mandature).

Nous avons préconisé d'en rester là pour les frais, d'accepter la décision du Tribunal Administratif, et de prévoir la mise en œuvre ultérieure d'un nouveau PLU.

Monsieur le Maire doit décider s'il fera appel ou non ; nous avons appelé son attention sur les risques multiples pour la commune d'une procédure d'appel.

L'ANNULATION a pris effet au 1^{er} mars 2013 ; c'est l'ancien P.O.S qui serait remis en vigueur.

8 : FDAC 2013 CONVENTION DE MANDAT :

Le Conseil a donné son accord pour le renouvellement de son mandat.

9 COUPES AFFOUAGERES (dans le bois communal) :

Le nouveau zonage négocié par la commune paraît plus accessible.

Le Conseil a donné son accord pour un prix de 60 € par lot.

9/D.I.A

Monsieur le Maire a proposé au Conseil d'exercer son droit de préemption concernant la vente d'un garage (propriété CHARASSE) rue du faubourg, d'une valeur de 40 000 €.

Le Conseil après en avoir délibéré a décidé à la majorité (7 voix pour), d'exercer son droit de préemption.

10/ QUESTIONS DIVERSES

10/1 Réunion COPAVO ° :

En début de séance, M. J.P. ROCCHI a remis à Monsieur le Maire une pétition regroupant 220 signatures, demandant une réunion d'information pour les MOLLANAIS avec les représentants de la COPAVO ;

Monsieur le Maire a confirmé qu'il a bien l'intention d'organiser cette réunion, dès que possible, lorsque les chiffres qu'il pourra communiquer seront validés par les organismes concernés

10/2 COMITE DES FETES

A la suite de l'arrêt des activités du comité des fêtes celui -ci, sous toute réserve, pourrait rester devoir environ 4 000 €.